

ARRETE N°2017-079

**PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS NON TITULAIRES DE
L'UNIVERSITE PARIS 8**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2011 portant abrogation de l'arrêté du 8 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Vu l'arrêté 2014-094 de la présidente de l'université en date du 1er octobre 2014 portant création de la C.C.P.A.N.T. de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté 2014-133 de la présidente de l'université en date du 8 décembre 2014 portant proclamation des résultats aux élections de représentants du personnel à la C.C.P.A.N.T. ;

Vu les propositions de la CGT FERC-SUP pour la désignation des représentants du personnel à la CCPANT ;

Vu l'arrêté 2017-076 de la présidente de l'université en date du 12 octobre 2017 portant proclamation des résultats du tirage au sort pour la désignation des représentants du personnel à la C.C.P.A.N.T. ;

ARRETE

Article 1

La commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de l'université Paris 8 est constituée comme suit :

Pour les représentants de l'administration :

- Annick ALLAIGRE (suppléant: François RIOU)
- Maité OYARZABAL
- Brice DE JORNA
- Severine BORTOT
- Kerstin SCHWEIZER
- Nathalie PIBALEAU

Pour les représentants des agents non titulaires :

Représentants des agents non titulaires employés sur des fonctions de **catégorie A**:

- Sylvie VOINEAU (titulaire), Eric PERRO (suppléant)
- Aline LEBERT (titulaire), Mimoun KADDOURI (suppléant)

Représentants des agents non titulaires employés sur des fonctions de **catégorie B**:

- Lorine BALIKCI (titulaire), Leïla MARMI (suppléante)
- Oihida YAHIAOUI (titulaire), Sandrine BOULANGE BELLAICHE (suppléante)

Représentants des agents non titulaires employés sur des fonctions de **catégorie C**:

- Rifka JELLITI (titulaire), Anisse KHELIFA SAIHI (suppléante)
- Candice TAKOUR (titulaire), Apolline PAUVERT (suppléante)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté

A Saint Denis, le 25 octobre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris Vincennes - Saint-Denis
pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services
François RIOU